

# Les organismes en défense collective des droits ont besoin d'argent

Tandis que le Plan d'action gouvernemental québécois sur l'action communautaire (PAGAC) 2022-2027 leur a offert moins que ce qu'ils espéraient, le montant de leur enveloppe de financement de base annuel n'est pas indexé. Les groupes s'appauvrissent donc d'année en année, particulièrement avec l'inflation actuelle. Le Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD), qui représente près de 350 groupes, appelle au changement.

MARTINE LETARTE  
COLLABORATION SPÉCIALE

Actuellement, un groupe de défense collective des droits financé uniquement par le gouvernement provincial reçoit 96 000 \$.

« Avec ça, il faut payer le loyer, le téléphone, l'organisation des activités et, surtout, les salaires, énumère Sylvain Lafrenière, coordonnateur du RODCD. Avec si peu de financement, il est difficile d'employer deux personnes à temps plein [...] alors qu'on est en concurrence avec les autres secteurs. »

## Une large mission

Pourtant, ces organismes ont du pain sur la planche. Impliqués dans des problématiques aussi variées que le logement, le chômage, les

conditions de travail, la consommation, l'environnement, le droit des femmes, des personnes handicapées et de la communauté LGBTQ+, ces groupes travaillent à l'éducation et à la mobilisation des publics concernés, à leur représentation auprès des élus ainsi qu'à l'analyse des politiques en place.

« L'impact du manque de financement, c'est que les organismes ont de la misère à remplir toutes leurs missions », indique M. Lafrenière.

Il souligne également que certains groupes se retrouvent débordés parce que des institutions gouvernementales se délestent d'une partie de leurs responsabilités. « Le Tribunal administratif du logement ne répond pas aux personnes qui ont besoin d'information de base sur la loi ou il les envoie voir les comités logement, cite en exemple Sylvain Lafrenière. Or, ces



Manifestation pour l'indexation et la hausse des subventions gouvernementales aux groupes de défense collective des droits à Québec, le 22 mars 2023. PHOTO FOURNIE PAR LE RODCD.

comités sont là pour aider les gens qui veulent tenter des actions. Ça engendre une surcharge de travail particulièrement difficile pour les travailleuses de ces groupes — en grande majorité des femmes — considérant leurs conditions salariales. »

## Un financement insuffisant

Après pratiquement 15 ans de statu quo, le gouvernement avait augmenté en 2019 le financement de 11 millions de dollars pour les groupes de défense collective des droits.

« L'impact du manque de financement, c'est que les organismes ont de la misère à remplir toutes leurs missions »

« L'initiative découlait du plan libéral de lutte contre la pauvreté, et la CAQ a rendu le financement récurrent, explique M. Lafrenière. À

l'époque, nous avions des organismes qui vivaient avec 50 000 \$ ou moins par année, et ceux-là ont bénéficié des deux tiers de l'enveloppe. D'autres organismes ont reçu très peu, alors, maintenant, leurs besoins sont grands. »

De plus, la somme obtenue n'était pas indexée. « Donc, on perdait de l'argent chaque année », résume le coordonnateur.

Les choses ne se sont pas améliorées avec le Plan d'action gouvernemental québécois sur l'action communautaire 2022-2027.

« La hausse a été raisonnable pour 2022 (4,66 millions), mais pour chaque année qui suit, de très petites sommes sont prévues, et cela ne couvre même pas l'inflation, illustre Sylvain Lafrenière. On arrivera à 100 000 \$ par organisme en 2027. Nous restons en bas de la médiane des groupes d'action communautaire autonome. »

## Quelle est la hauteur des besoins ?

À la question de savoir de quelle somme aurait besoin un organisme

de défense collective des droits pour bien fonctionner, le coordonnateur du RODCD affirme que « les besoins varient d'un groupe à un autre. Mais pour un organisme qui couvre un grand territoire, avec une certaine densité de population, [...] j'évalue que trois à cinq employés à temps plein ne seraient pas un luxe ». Un besoin pouvant s'élever à environ 300 000 \$ de financement de base par organisme, estime Sylvain Lafrenière.

L'offre du gouvernement est donc loin du compte, malgré les attentes. « On nous avait dit que le PAGAC [actuel] serait évolutif, mais il n'a pas encore évolué, et l'arrivée de la nouvelle ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire (Chantal Rouleau) n'a rien changé. C'est comme si le gouvernement considérait le fait qu'on soit sous-financé comme normal », déplore M. Lafrenière. Or, la situation n'est plus viable pour les groupes de défense collective des droits, rappelle-t-il : « L'indexation de notre financement ne peut pas attendre le prochain PAGAC. »

## PUBLICITÉ



## Une politique prometteuse?

En 2001, à la suite de l'adoption de la politique de reconnaissance de l'action communautaire (PRAC), l'espoir était permis. Sans être souhaitée par l'ensemble du communautaire, elle représentait une avancée réelle. Elle affirmait la volonté du gouvernement de soutenir le mouvement de l'action communautaire autonome tout en respectant son autonomie. Parmi les avancées notables, mentionnons la reconnaissance de l'importance et de la spécificité de la défense collective des droits (DCD).

La politique reconnaît en effet que la DCD est un élément intrinsèque de l'action communautaire. Un programme de financement spécifique à la mission unique ou principale de défense collective des droits pour près de 350 organismes est créé, soit le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA). La volonté derrière ce geste est de « marquer la reconnaissance gouvernementale pour la défense collective des droits », le gouvernement estimant ainsi officialiser leur respect quant à l'autonomie des groupes.

Cependant, dans les années suivantes, ces principes ne seront pas concrétisés. Un premier plan d'action voit le jour en 2004 sans réelle mesure concernant directement les organismes en DCD. Bien que la PRAC souligne la précarité du financement de ces groupes communautaires, rien n'est fait pour améliorer leur financement. Le gouvernement ne mettra même pas en place un mécanisme d'indexation, ce qu'il fera pourtant pour d'autres secteurs.

## Les organismes en défense collective des droits doivent être véritablement reconnus!

### Un meilleur financement, maintenant

La suite s'envenime au fil des années et le deuxième plan d'action tarde cruellement; on peut parler d'une longue traversée du désert pour les organismes en défense collective des droits. Si certains groupes réussissent à obtenir du financement externe ou d'appoint, provenant de d'autres ministères ou organismes gouvernementaux du Québec, la plupart maintiennent de plus en plus difficilement leurs activités.

Ce financement prenant souvent la forme de projets ponctuels, la recherche de financement devient un fardeau qui gruge les ressources souvent limitées des organismes, d'autant plus que celle-ci n'est pas toujours couronnée de succès. On note également une baisse constante des organismes financés par le programme. Le sous-financement étant souvent une raison de fermeture, le nombre d'organismes actifs en DCD diminue pour arriver à seulement 308 en 2017-2018.

Le secteur commence à mieux s'organiser. Face à l'inaction gouvernementale, les regroupements nationaux du secteur décident de fonder le regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD), devient donc, en 2011, l'interlocuteur privilégié auprès du ministre responsable du FAACA.

Malgré de faibles moyens (un premier financement sera octroyé en 2019) une rencontre nationale décidera de trois grands axes de revendications, toujours présentes aujourd'hui:

**Rehaussement annuel au soutien à la mission globale (154 M\$).**

**Indexation des subventions réaliste aux besoins des groupes.**

**Enveloppe dédiée aux groupes en attente de financement.**

Les mobilisations qui ont suivi ont permis d'obtenir des gains, cependant modestes. Il est vrai que le financement du programme a plus que doublé depuis 2018. Toutefois, doubler une somme dérisoire et le résultat demeure un montant nettement insuffisant. L'actuel plan gouvernemental en action communautaire (PAGAC) est loin de répondre à nos demandes. Depuis sa nomination, la ministre de l'action communautaire n'a fait aucune annonce pour du financement supplémentaire et le ministre des finances n'a jamais donné suite à notre demande d'indexer nos subventions, particulièrement avec l'inflation élevée des dernières années.

**La DCD ne peut pas se contenter d'une simple reconnaissance de principe et quelques tapes dans le dos.**

**Nous attendons du gouvernement des gestes concrets très rapidement!**

**Ce contenu a été réalisé par le RODCD. Le Devoir n'a pas été impliqué dans la production de ce contenu.**

